



Guide du financement de Création : Soutien financier de Manulife pour le bien-être des jeunes et de la communauté

Résumé du projet

Création est un programme de financement à plusieurs niveaux qui soutiendra des projets axés sur les forces, centrés sur la communauté et animés par des jeunes dans diverses communautés du Canada. La distribution des fonds se fait par le biais de volets thématiques, mettant l'accent sur les insuffisances et les besoins spécifiques des communautés en matière de financement.

Les subventions soutenues par le volet de financement de Manulife soutiendront les jeunes et les communautés en leur accordant de petites subventions, allant de 2 500 à 5 000 dollars à des initiatives prises par des jeunes autochtones. Ce programme vise à financer des projets visant à impliquer les jeunes dans des programmes axés sur le bien-être, la santé et la terre. Les projets doivent être dirigés au moins par deux jeunes autochtones âgés de 15 à 29 ans. Un mentorat innovant, une formation et des opportunités de renforcement des capacités seront offerts aux jeunes leaders (boursiers) tout au long du projet.

Le projet doit avoir lieu dans l'une des communautés suivantes :

- Vancouver, Colombie-Britannique
- Montréal, Québec
- Halifax, Nouvelle-Écosse
- Toronto, Ontario
- Kitchener et/ou la région de Waterloo, Ontario

Si vous avez une idée géniale, mais que vous ne travaillez pas dans l'une des communautés mentionnées précédemment – veuillez poser votre candidature au Volet sur l'autonomisation des jeunes!

Priorités des volets de financement

L'objectif principal de ce volet est de soutenir :

- Des projets centrés sur la terre, la santé et le bien-être
- Des groupes de base et collectifs émergents sous la direction de jeunes autochtones.
- Des nouveaux groupes qui n'ont jamais entrepris de projet auparavant
- Des groupes qui n'ont jamais bénéficié de financement de la part de Création auparavant

Domaines dans lesquels le projet intervient

Il est essentiel que les projets se concentrent sur la mise en place de programmes axés sur la terre et le bien-être des jeunes autochtones. Les projets portent sur les domaines suivants :

Jardins communautaires et initiatives visant à acquérir des connaissances sur l'alimentation



Projets visant à améliorer l'accès des jeunes autochtones à l'alimentation pour les sensibiliser aux aliments traditionnels et sains et sur l'amélioration des compétences en matière de plantation, de culture et de récolte. Les projets dans ce domaine peuvent inclure : des jardins communautaires, des initiatives pour établir des jardins familiaux, des ateliers sur la cuisine, la récolte et la préservation, etc.

Action pour le climat et le plaidoyer des terres

Les projets impliqueront les jeunes dans des projets liés à l'action et à la justice climatiques, tout en améliorant leurs connaissances en matière de protection de l'environnement, de défense de leurs droits et de leurs responsabilités en tant que peuple autochtone sur leur territoire. Les projets dans ce domaine pourraient inclure des ateliers sur l'action climatique, des cercles d'enseignement, des sessions sur la manière de soutenir les initiatives environnementales, des promenades au bord de l'eau, des initiatives de sensibilisation et d'autres activités.

Programmation sur le territoire

Les projets encourageront les jeunes à participer dans des programmes sur leur territoire. Il peut s'agir de camps de nuit ou des ateliers. Les projets viseront à renforcer les liens entre les jeunes et la terre ainsi que leur connaissance de l'alimentation et des enseignements sur la terre. Les projets liés à ce domaine d'intérêt peuvent comprendre : des visites médicales, des cérémonies, des activités de recherche de nourriture, des projets aquatiques (tels que des promenades aquatiques), des activités récréatives (par ex., le canoë), des camps linguistiques, des activités de chasse et de pêche traditionnelles et d'autres activités.

Tous les projets financés impliquent davantage de jeunes que de simples chefs de projet.

Admissibilité

Ce volet ne financera que les groupes de jeunes autochtones de base, composés d'au moins deux jeunes.

Veillez noter : pour les besoins de ce programme, RJA définit les autochtones comme étant les membres inscrits et non inscrits des Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, vivant à la fois dans les réserves et en dehors de celles-ci.

Les groupes et projets admissibles sont les suivants :

- Des groupes/collectifs/conseils de jeunes non constitués en société/de base composés principalement de jeunes autochtones
- Des projets gérés par des groupes constitués/des organismes de bienfaisance enregistrés avec un fort leadership des jeunes
- Les projets doivent servir principalement les jeunes autochtones
- Les projets doivent viser à accroître l'accès des jeunes à la santé, au bien-être et/ou à la terre

Groupes et projets inadmissibles :

- Les individus et/ou les projets qui ne sont pas dirigés par 2+ jeunes autochtones
- Les projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dont la majorité des dirigeants ont plus de 30 ans)
- Les groupes et organisations non autochtones
- Les projets se déroulant à l'extérieur du Canada
- Sociétés à but lucratif
- Les projets qui ne sont pas axés sur l'amélioration de l'accès des jeunes à la santé, au bien-être et/ou à la terre

- Les projets qui ne sont pas réalisés à Toronto, Kitchener, Waterloo, Montréal, Halifax ou Vancouver

Dépenses inadmissibles

IYR ne financera PAS les projets qui sont de nature politique, ou qui impliquent la distribution de substances (c'est-à-dire l'alcool, le tabac non traditionnel, la marijuana, les substances illicites, etc.)

Les leaders de projets ne peuvent pas recevoir de compensations honoraires de plus de \$500.

Processus de vérification

Les demandes seront examinées par un comité d'examen des jeunes qui comprend des membres du Cercle consultatif, des membres de la collectivité, des jeunes Autochtones et d'autres porteurs de connaissances. Tous les membres auront de l'expérience dans la gestion de programmes et d'initiatives, la supervision de projets et l'offre de soutien communautaire. 100 % des membres du comité d'examen seront des Autochtones et au moins 75 % des jeunes.

Renforcement des capacités

Tous les groupes financés devront participer à des ateliers de formation/développement des compétences en ligne sur la gestion, l'animation, l'évaluation et la présentation de rapports sur les programmes. Des séances d'orientation seront organisées pour tous les nouveaux bénéficiaires. Tous les bénéficiaires se verront attribuer un membre du personnel de IYR et auront des réunions individuelles avec ce membre du personnel tout au long du projet.

Rapports et évaluation

Il sera demandé aux bénéficiaires de soumettre un rapport :

Rapport final (2 mois après la fin du projet) : les bénéficiaires soumettront un rapport d'évaluation qui comprend : un rapport budgétaire (combien d'argent vous avez dépensé), des données sur le nombre de participants touchés par votre projet, des données sur le temps consacré au projet ainsi qu'un rapport narratif sur le projet. Le rapport final prend en moyenne 3 à 7 heures à compléter. Les bénéficiaires recevront une copie du rapport d'évaluation pendant le premier mois suivant le début de leur projet.

Surveillance financière et tutelle

Les groupes/conseils/collectifs dont les membres sont âgés de plus de 18 ans n'ont pas besoin d'un administrateur.rice externe et, s'ils.elles sont retenu.e.s, recevront directement les fonds de la subvention.

Les candidat.e.s retenu.e.s âgés de 15 à 17 ans devront faire appel à un membre de la communauté locale de confiance âgé de plus de 18 ans ou à une organisation à but non lucratif pour administrer leur subvention. Il peut s'agir d'une personne que les candidat.e.s connaissent déjà ou que le IYR peut aider à mettre en relation avec une organisation ou un.e membre de la communauté qui le souhaite, ainsi qu'à créer un accord de tutelle garantissant que les jeunes seront soutenus.

Vous pouvez consulter la définition « d'Administrateur de subvention » de IYR >>[ICI](#)<<



Libération des fonds

IYR n'émet pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux bénéficiaires par virement bancaire ou dépôt direct de Plooto. Les bénéficiaires recevront les fonds dans les deux semaines suivant la soumission d'une convention de financement signée.

Calendrier

Étapes	Période d'admission du printemps
Ouverture des candidatures	Le 1er avril 2024
Date limite de dépôt des candidatures	Le 2 mai 2024
Décisions rendues	Le 1er juillet 2024
Date de début du projet	Le 1er juillet 2024
Date de fin du projet	Le 31 décembre 2024
Date de remise du rapport final	Le 28 février 2025

Questions

IYR encourage les candidat.e.s à contacter l'organisation s'ils.elles ont des questions. Veuillez envoyer un courriel à gwen@indigenouslyouthroots.ca pour parler à un.e membre de l'équipe.